Cours 5

1. ETUDE DU TEXTE SUİVANT

Source: <https://etudiant.lefigaro.fr/bac/revisions-du-bac/detail/article/les-femmes-dans-la-societe-francaise-12143/>

**Les femmes dans la société française**

I. La place des femmes dans la vie active

A. L’accès à l’enseignement

Jusque dans les années 1960, la scolarisation des filles est encore inégalée par rapport à celle des garçons. La scolarisation n’est pas mixte, et les filles ne reçoivent pas de formation de la même qualité. Les femmes sont marginalisées dans la vie professionnelle, ou exerçaient des activités dites « féminines » comme le secrétariat ou l’infirmerie. A partir des années 1970 on assiste à une progression des diplômes de l’enseignement supérieur pour les femmes. La population active se féminise avec une tendance aux emplois salariés.

B. La législation du monde du travail

A partir de 1970, différentes lois sont votées pour encadrer le droit du travail en matière de discriminations. Les lois du 11 Juillet 1975 et du 13 juillet 1983 condamnent la discrimination à l’embauche. L’égalité entre les hommes et les femmes est ainsi obligatoire. Pourtant, dans la pratique, les femmes sont davantage touchées par le chômage. Les inégalités salariales persistent, et leur poids dans les décisions est moindre par rapport à celui des hommes.

II. Les femmes dans la vie politique

A. L’accès à la politique

Les femmes ont obtenu le droit de vote et d’éligibilité en 1944. La France est en retard par rapport à la plupart des grandes démocraties. L’entrée en politique s’est faite très progressivement.   L’arrivée de Valéry Giscard d’Estaing va promouvoir la féminisation de la vie politique. Il créé le premier secrétariat à la condition féminine et nomme Simone Veil ministre de la santé. En 1991, François Mitterrand nomme Édith Cresson premier ministre. C’est une grande première pour le gouvernement. Le Combat politique pour la parité s’est accru entre 1990 et 2000. Le manifeste des 577 en 1993 et révisé en 1999 exige l’accès égal des hommes et des femmes aux fonctions électives. La loi du 6 juin 2000 légalise ce principe et rend obligatoire la parité de tous les scrutins de listes (municipale, régionales…)

B. Des progrès critiqués

Malgré ces progrès dans la féminisation de la vie politique, la France demeure toujours en retard par rapport à ses homologues européens. La représentation des femmes au parlement est discutable. Les postes importants sont toujours réservés aux hommes, et la parité pour les élections législatives est insuffisante selon les partis.

III. L’évolution de la place des femmes sur un plan social et culturel

A. Les années 1965-1985 : Les « vingt glorieuses des femmes »

Ces années sont marquées par le combat féministe. De nombreuses reformes sont votées, telles que - la loi Neuwirth qui autorise l’utilisation de contraceptifs - la loi Veil (1975) qui autorise l’IVG (interruption volontaire de grossesse) - la loi sur les divorces par consentement mutuel -La loi qui condamne le harcèlement sexuel (1992) Les femmes manifestent leur autonomie.

B. Les limites des ces progrès

Malgré certains progrès, on assiste depuis les années 2000 à un resurgissement du sexisme, notamment dans la publicité. Des progrès sont encore à faire au niveau social, politique ou encore économique. Le combat n’est dont pas achevé. Conclusion : La deuxième moitié du XXème siècle a été marqué par de nombreux progrès pour les femmes. Ces dernières ont acquis de nombreux droits. Malgré tout, certaines inégalités persistent.